

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Mardi 20 décembre 2011

Convocation : 13 décembre 2011

Présents : Mlle BALLANDRAS - Mmes JOLY, PONTUS, ROZE
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST, URCISSIN

Secrétaire de séance : Mme PONTUS

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Celui-ci approuve.

I- Candidature du bocage du Pays Charolais Brionnais au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais a délibéré en novembre pour porter la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, intitulée « Le Bocage du Pays Charolais-Brionnais, l'alchimie de la terre et du travail des hommes ».

Il souligne l'intérêt de cette candidature, dont l'aboutissement sera une reconnaissance et une récompense pour l'activité humaine, et notamment agricole, qui a su respecter l'environnement et préserver le bocage. Il précise par ailleurs qu'une telle labellisation sera un formidable vecteur de promotion économique et touristique pour le territoire du Charolais-Brionnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de soutenir la candidature qui sera déposée par le Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais.

II- Classement voirie communale

Le Maire explique aux conseillers, qu'avec l'intervention de Monsieur Bernigaud, chargé de secteur de la DDT, il a envisagé le classement de certains chemins ruraux en voies communales. Ces chemins sont ouverts à la circulation et entretenus au même titre que les voies communales.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le classement de nouvelles voies communales qui porte ainsi la longueur totale de voirie communale à 23 245 mètres.

III- Participation école Vendennesse-les-Charolles

Neuf enfants de VIRY étaient scolarisés à l'école primaire publique de Vendennesse-les-Charolles pendant l'année scolaire 2010-2011.

Vu la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, la commune de VIRY doit à la commune de Vendennesse-les-Charolles pour l'année scolaire 2010-2011 :

- 2 400 euros pour la participation aux frais de transport scolaire.
- 1 620 euros pour la participation aux frais de scolarisation, soit 180 euros par élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser ces sommes à la commune de Vendennesse-les-Charolles.

IV- Rémunération agent recenseur

Un agent recenseur a été recruté pour effectuer le recensement de la population qui est obligatoire et qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur selon un forfait de 650 euros brut.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Plusieurs devis sont en cours de réalisation pour l'installation d'une chaudière à granulés de bois permettant de chauffer le corps de bâtiment mairie/logement école/bibliothèque.
- Un devis a été demandé à PARAY NETTOYAGE (Vitry-en-Charollais) pour le nettoyage du carrelage et des chaises de la salle des fêtes. Ce devis s'élève à 572,28 euros TTC. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de consulter une autre entreprise avant de confirmer ce devis afin de voir si la commune peut bénéficier d'une offre plus compétitive.
- Un devis a été réalisé par l'entreprise BARRAUD (Terrassement – TP) pour un projet d'aménagement d'accotement vers la maison de M. et Mme PRADIER. Le devis d'un montant de 1 451,94 € TTC est validé par le Conseil Municipal.
- L'intervention de la Brigade Verte pour l'entretien d'espaces naturels pour une durée de 4 jours a été sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Canton de Charolles.
- Un sèche-mains d'une valeur de 140 euros HT a été acheté et sera prochainement installé dans les sanitaires de la salle des fêtes. Un deuxième appareil sera commandé.
- La procédure de constatation d'abandon de concessions arrivant à son échéance, Monsieur le Maire accompagné de son premier adjoint a dressé un procès-verbal en date du 20 décembre 2011. Si dans un délai d'un mois, à compter de la date d'affichage de ce procès verbal, aucun éventuel ayant-droit ne se manifeste, le Conseil Municipal sera sollicité pour délibéré quant à la reprise de concession.
- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 22 janvier 2012 à 11 heures à la salle des fêtes.
- Une conférence « Charolais, cœur d'Europe » sera présentée par M. Fernand LAURENT le mardi 24 janvier à 20 heures à la salle des fêtes.